



# Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 24 mars 2025

## Au Conseil communal de la commune de Montilliez

### Préavis relatif à une demande de crédit pour l'élargissement de la route Neuve à Dommartin

N° 42/2025 – séance du 28 avril 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

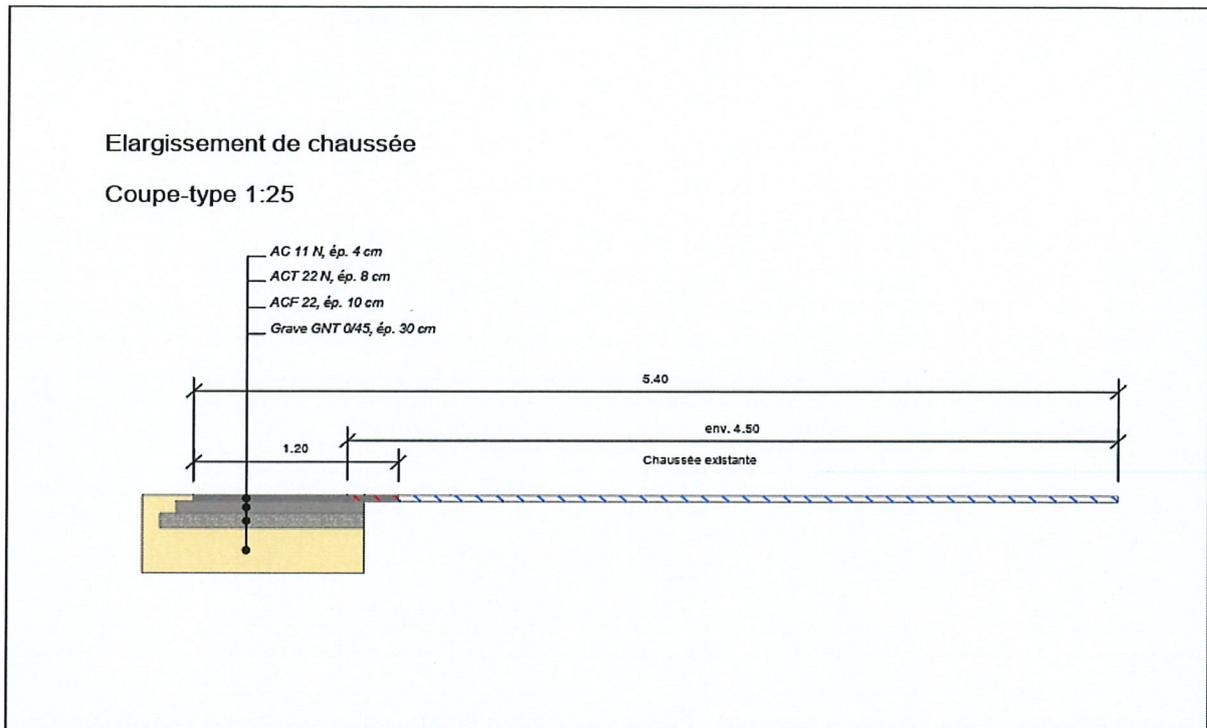
Le présent préavis a pour objet une demande de crédit destinée à réaliser l'élargissement de la route Neuve à Dommartin, actuellement de 4.50 m, à 5.40 m sur l'ensemble du tronçon, ainsi que le remplacement des regards par des grilles.

La largeur actuelle de la route rend le croisement des véhicules, notamment agricoles, dangereux du fait de l'affaissement des banquettes.

#### 2. Justification

En 2020, le tapis de cette route avait été rénové sans élargissement afin de bénéficier d'un financement par le système péréquatif. En effet, ce système peut être appliqué dans le cadre de travaux d'entretien uniquement, mais pas dans le cas d'un élargissement considéré comme des travaux à plus-value, qui n'auraient pas permis à notre commune d'obtenir de participation péréquative.

Toutefois, seul le tapis bitumineux ayant été refait à cette occasion, les banquettes ont été abîmées et se sont affaissées avec le trafic routier. Ce tronçon, long de 1'440 m, nécessite dès lors un élargissement à 5.40 m, soit 0.90 m supplémentaire par rapport à l'existant, ainsi que le remplacement des regards actuels par des grilles, conformément aux plans de situation annexés.



Par ailleurs, cet élargissement projeté à 5.40 m correspond à la largeur du tronçon existant entre le croisement de la RC 501 et Sugnens, offrant ainsi une continuité dans le tracé entre Dommartin et Sugnens.

### 3. Coûts

La présente demande de crédit comprend les coûts suivants :

▪ Travaux de génie civil, y compris divers et imprévus 10%		CHF	342'000.-
▪ Honoraires d'études	CHF	8'000.-	
▪ Honoraires exécution et DT	CHF	10'000.-	
		<u>CHF</u>	<u>18'000.-</u>
<b>Total travaux et honoraires TTC</b>		<b><u>CHF</u></b>	<b><u>360'000.-</u></b>

Les travaux d'entretien réalisés en 2020, desquels a été déduite la participation péréquative de CHF 288'540.-, représentent un coût final de CHF 96'180.- selon le détail suivant :

	Budget	Réel
Travaux GC	440'000.00	346'720.00
Marquage	10'000.00	0.00
Honoraires et DT	38'000.00	38'000.00
Total	488'000.00	384'720.00
Subventions DGMR		0.00
Total	488'000.00	384'720.00
Retour péréquation	75 %	-288'540.00
Coût effectif total		96'180.00
Subventions reçues	0.00	

En ajoutant le montant des travaux prévus dans le présent préavis, la réfection complète de cette route représentera un coût global de **CHF 456'180.-**.

#### 4. Financement

Selon la table de durée d'amortissement comptable :

##### 2-4-1 Durée d'amortissement obligatoire par catégorie d'immobilisations

Catégorie d'immobilisations		Durée d'amortissement (en années)
Terrains		Aucun amortissement
Bâtiments <sup>a</sup> , terrains bâtis		30
Travaux de génie civil	Routes <sup>b</sup>	20-40 (l'application d'une durée différente de 40 ans doit pouvoir être justifiée)
	Canaux	40
	Ponts	40
Travaux de menuiserie		10
Biens meubles, machines, véhicules		4-10 (au cas par cas)
Immobilisations incorporelles	Plan d'aménagement local et régional, autres plans	10
	Autres : Droit de brevet, de raison de commerce, d'édition, de concession, de licence et autres droits d'utilisation, goodwill, etc.	5
Logiciels et matériel informatique		5
Installations traitement des déchets		30

a : y compris panneaux photovoltaïques. b : y compris éclairages routiers.

Le financement de cet investissement pourrait être assuré par les disponibilités de la bourse communale ou par un emprunt.

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 40 ans. Dans le cas d'un emprunt, en se basant sur un taux d'intérêt de 3 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 19'800.- (intérêts : CHF 10'800.- et amortissement CHF 9'000.-)

Il n'y aura pas d'autres incidences sur les frais de fonctionnement à venir.

## 5. Planning

- 28 avril 2025 Validation du présent préavis par le Conseil communal
- Été-automne 2025 Réalisation des travaux.

## 6. Lien avec le PECC

### 6.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

### 6.2 Projets PECC concernés

- Fiche 1 Commission de la durabilité, énergie et climat
- Fiche 2 Participation et engagement de la population
- Fiche 3 Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources
- Fiche 4 Rénovation et constructions durables
- Fiche 5 Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés
- Fiche 6 Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal
- Fiche 7 Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos
- Fiche 8 Renforcement de la biodiversité
- Fiche 9 Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes
- Fiche 10 Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule

## 7. Conclusion

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 42/2025 de la Municipalité du 24 mars 2025,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### prend acte

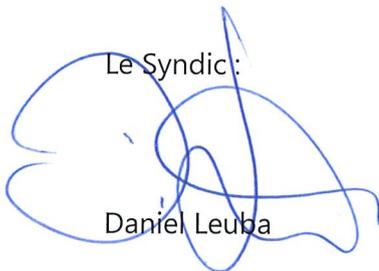
- **de l'amortissement** du montant de CHF 360'000.- sur une période de 40 ans ;

#### DECIDE :

1. **d'autoriser la Municipalité à procéder à l'élargissement de la route Neuve à Dommartin ;**
2. **de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 360'000.- (trois cent soixante mille francs) ;**
3. **de financer cet investissement par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2025.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
  
Daniel Leuba



La Secrétaire :  
  
Catherine Reinhard

Délégué municipal : Xavier Gaudard

Annexe : plan de situation, échelle 1/1000